

PREVENTION DE LA LEGIONELLOSE DANS L'HABITAT UNIFAMILIAL



LES LEGIONELLES ET LA LEGIONELLOSE

Les légionelles sont des bactéries qui croissent et se multiplient dans les eaux tièdes (25 à 45°C). L'homme peut être contaminé par inhalation de micro-gouttelettes (aérosol) contaminées, lors de douche par exemple. La maladie touche majoritairement les personnes immuno-déprimées, atteintes d'affection chronique respiratoire, les gros fumeurs...

L'infection engendrée par ces bactéries peut être grave, voire mortelle. Cependant, cette maladie n'est pas contagieuse.

Des mesures simples de prévention permettent d'éviter la présence de ces bactéries dans l'eau chaude.

LES RESERVOIRS DE GERMES

Les légionelles sont présentes à l'état naturel dans les eaux douces (lacs et rivières) et les sols humides. À partir du milieu naturel, la bactérie colonise des sites hydriques artificiels lorsque les conditions de son développement sont réunies. Sa prolifération peut ainsi être favorisée par les conditions présentes dans différentes installations dites « à risques » telles que les réseaux d'eau chaude, les circuits des tours aéro-réfrigérantes, les bains à bulles et les humidificateurs d'air ambiant.

PRODUCTION D'EAU CHAUDE DANS L'HABITAT UNIFAMILIAL

Elle peut être produite à partir de plusieurs types de systèmes :

La production instantanée (chauffe-eau ou chaudière murale) où l'énergie utilisée est le gaz,

La production par accumulation (ballon de stockage) où l'énergie utilisée est l'électricité (majoritairement) ou le gaz.

RECOMMANDATIONS POUR LIMITER LE RISQUE DE PROLIFERATION DES LEGIONELLES DANS LE CIRCUIT D'EAU CHAUDE DE VOTRE HABITATION

Production instantanée (chauffe-eau ou chaudière murale)	Production par accumulation (ballon de stockage)
Procéder à l'entretien annuel de votre installation de production d'eau chaude (chauffe-eau ou chaudière murale) par un professionnel	Purger périodiquement votre ballon de façon à éliminer les dépôts de tartre accumulés au fond du ballon Vidanger votre ballon avant toute nouvelle utilisation après une période d'absence prolongée (à partir de 15 jours)

Régler soit-même ou par l'intermédiaire d'un professionnel votre installation de production d'eau chaude (chauffe-eau, chaudière murale ou ballon) à 55-60°C (par manipulation du thermostat) **Attention ces températures au point d'usage génèrent un risque de brûlure.** Il est nécessaire de mélanger l'eau chaude avec de l'eau froide avant usage.

Pour limiter le risque de brûlures au point d'usage, notamment au niveau des douches, il est fortement recommandé de mettre en place des mitigeurs thermostatiques disposant du label NF ou équivalent

Détartrer une fois par an environ les pommeaux de douche à l'aide d'une solution de vinaigre blanc diluée dans de l'eau puis désinfecter ces éléments pendant 30 minutes dans une solution de javel

N'hésiter pas à remplacer tous les éléments de robinetterie vétustes comme les têtes de robinets, flexibles et pommeaux de douches, joints...

Faire vérifier périodiquement votre installation de production d'eau chaude par un plombier. Il vous conseillera utilement sur les opérations à effectuer pour limiter le risque de prolifération de légionelles dans l'eau chaude (suppression des bras morts du réseau...)

Si votre installation de production d'eau chaude est vétuste, il est préférable de la remplacer par un équipement disposant du label NF ou équivalent